

Procès-Verbal
Conseil Municipal
1^{er} octobre 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} octobre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAUCAU, Adjoint au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, M. Didier THIBERGE, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN

M. Jérôme GRUAIST

Mme Isabelle MANIETTE

Mme Nadia PIAI

EXCUSÉES AVEC POUVOIR :

Mme Karen DYS donne pouvoir à M. David BELVAL

Mme Véronique FAY donne pouvoir Mme Ingrid LACAUCAU

Mme Marie-Hélène VANDROMME donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme Françoise CHASSEING est nommée secrétaire de séance.

Après validation de l'assemblée, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2024.
2. Rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
3. Dénomination bâtiments communaux.
4. Demande de subventions pour la vidéosurveillance et la défense incendie.
5. Loyer 2025 REB.
6. Location logement au 101 Place Jules Ferry.
7. Ouvertures dominicales.
8. Projet démolition bâtiment rue Émile Zola.
9. Taxes foncières sur les propriétés bâties, exonération temporaire.
10. Projet Santé du Clermontois.
11. Mise à jour du tableau des effectifs.
12. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2024

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a pris en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par ce Conseil. Il s'agit d'une Décision de création d'une régie de recettes pour l'encaissement des réservations de salles et des concessions funéraires.

- Décision DEC.2024-07 concernant la constitution d'une régie de recettes « Encaissement location des salles communales et achat de concession funéraire »

Dénomination bâtiments communaux

Lors des derniers Conseils, ce sujet a déjà été débattu. La dénomination d'une voie ou d'un bâtiment public relève de la compétence du Conseil municipal. La dénomination d'une voie ou d'un lieu public doit donc obligatoirement faire l'objet d'une délibération. En règle générale, il faut veiller à ce que le nom choisi ne porte pas atteinte à l'image de la commune, ni heurter la sensibilité des personnes et ne doit pas être de nature à provoquer un trouble à l'ordre public.

Monsieur le Maire propose donc les dénominations suivantes concernant des personnalités qui ont participé activement à la vie de la commune :

- Place de l'église (Jules Ferry) : Place Réginald THEROUDE
- Stade : Claude SAINTOMER
- Médiathèque : Claude BOURSON
- City Stade : Roland BONNARD

Sans autre remarque, la délibération actant ces changements est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande de subventions pour la vidéosurveillance et la défense incendie

Monsieur le Maire rappelle que la vidéosurveillance est utile aux forces de l'ordre qui l'utilisent très régulièrement. Le gendarme référant à la vidéosurveillance de la gendarmerie de Mouy a demandé s'il était possible de compléter notre installation notamment dans le quartier Moineaux et Saint-Claude (parking du Centre et la petite place Curie). Cette installation comprend donc 4 caméras doubles focales véhicules et ambiances et 2 dômes pour un montant de 36 206 euros.

Par ailleurs, les travaux concernant la rénovation énergétique devraient débiter. À cette occasion, afin de créer une synergie dans les travaux, il nous a semblé opportun de travailler parallèlement sur la défense incendie des bâtiments scolaires. Cela comprend l'installation/remplacement des matériels dédiés ainsi que la création si cela est nécessaire des sorties de secours en fonction de la configuration des lieux.

Le chiffrage réalisé par la société AMOPC est le suivant :

- Mérard : 21 318 €
- Saint-Claude : 18 000 €
- Saint-Epin : 1 069 €
- Moineaux : 7 246 €
- École du centre : 29 647 €
- Lesieur : déjà équipé

Soit un coût global de 77 286 €/TTC.

Sans autre remarque, la délibération actant ces demandes de subventions est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Loyer 2025 REB

Comme chaque année, il est proposé de délibérer pour renouveler le bail de l'Association REB pour un local à usage de salle de formation d'une surface de 50 m² située place Jules Ferry. Pour 2024, le loyer mensuel est de 550 € comprenant l'eau et l'entretien du bâtiment. L'électricité est maintenant à la charge de REB. Compte tenu du fait que la mairie n'a plus à sa charge la consommation électrique, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer pour 2025.

Sans autre remarque, la délibération fixant le loyer à 550 € est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Location logement au 101 Place Jules Ferry

Monsieur le Maire explique que lorsqu'une commune souhaite louer un logement, que ce dernier appartienne au domaine public ou au domaine privé, celui-ci doit préalablement présenter auprès du Conseil municipal un cahier des charges fixant l'objet du bail et les conditions de la location (prix, durée...). Le Conseil municipal étant le seul compétent pour approuver et voter la conclusion du bail qui doit être conforme au cahier des charges. Toutefois, par délégation du Conseil municipal, Monsieur

le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de décider de la conclusion et de la révision des contrats de location n'excédant pas douze ans, ce qui est le cas à Bury.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en location l'appartement situé au-dessus de la médiathèque pour 650 € hors charges pour une durée de 6 ans. Le logement fait 62 m² et possède 2 chambres.

Sans autre remarque, la délibération validant le principe de cette location est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ouvertures dominicales

Comme chaque année, la mairie a reçu les demandes des magasins Kandy et Lidl pour des ouvertures dominicales en 2025 :

- Magasin KANDY le 26 octobre 2025 ; les 02, 09, 16, 23 et 30 novembre 2025 ainsi que les 7, 14, 21, et 28 décembre 2025.
- Magasin LIDL les 02, 09, 16, 23 et 30 novembre 2025 ainsi que les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.

La Communauté de Communes du Clermontois ayant validé ces ouvertures, la mairie peut valablement délibérer. Le Conseil émet un avis favorable à ces demandes.

Sans autre remarque, la délibération autorisant ces ouvertures est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Projet démolition bâtiment rue Émile Zola

Le bâtiment (ex-resto du cœur) situé rue Émile Zola est en très mauvais état et présente un risque d'effondrement. C'est pourquoi, ces derniers mois, la mairie a transféré les locaux du périscolaire situés dans les préfabriqués dans le bâtiment inoccupé de l'école du centre, les salariés de REB ont également déménagé. A la place de ces bâtiments, il est envisagé l'aménagement d'un parking et la construction de garages fermés. Dans cette perspective, un permis de démolir va être déposé pour connaître les éventuelles contraintes (ABF).

Taxes foncières sur les propriétés bâties, exonération temporaire

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil la possibilité de baisser de 50 % ou 100 % la taxe foncière pendant trois ans pour les propriétés anciennes ayant fait l'objet de travaux de rénovation thermique et énergétique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- La construction du logement devait être achevée avant le 1^{er} janvier 1989
- Le montant des travaux doit être supérieur à 10 000 euros (hors main-d'œuvre) au cours de l'année qui précède l'exonération, ou supérieur à 15 000 euros (hors main-d'œuvre) sur trois années consécutives

Les dépenses éligibles peuvent être l'isolation thermique, toiture, équipements de chauffage ou d'eau chaude, changement de fenêtres, etc. (Liste des dépenses à l'article 18 bis de l'annexe IV du Code général des impôts).

Applicable certainement en 2026, car la délibération doit être transmise avant le 1^{er} octobre, cette mesure est un geste financier fort pour Bury qui encourage ici la rénovation thermique et énergétique des logements privés (maison individuelle ou appartement en copropriété) du fait d'une exonération cumulable avec les autres aides locales et nationales.

Le Conseil opte pour une exonération à 100 % de cette taxe.

Sans autre remarque, la délibération approuvant cette exonération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Projet santé transféré au Clermontois

Comme suite à la prise de compétence santé par la Communauté de communes du Clermontois en date du 1^{er} janvier 2024, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 10 septembre dernier afin d'adopter le rapport relatif au transfert des charges. Il est proposé à l'assemblée de délibérer pour approuver celui-ci.

Il en ressort qu'au regard de la compétence santé et du rayonnement des équipements de Bury et Clermont (l'ensemble de la population du territoire du Clermontois a accès aux équipements de santé), ainsi que des évolutions potentielles du coût du service, il apparaît nécessaire de travailler sur des méthodes d'évolution des attributions de compensation dérogatoires au droit commun.

Il est donc proposé :

- Une participation de 3 € par habitant des 18 communes via une modification dérogatoire des attributions de compensation,
- La CCC prend à sa charge sur son autofinancement la totalité des dépenses d'investissement du nouveau projet (centre de santé de Clermont) y compris annuités d'emprunt.
- Répartir le reste à charge à parts égales entre :
 - Augmenter le taux de CFE (+1,2 point)
 - Augmenter le taux de Taxe sur le foncier bâti (+0,36 point).

En résumé, après ce transfert, le coût supporté par Bury est de 8 900 € annuellement, alors que le coût du pôle (fonctionnement et investissement) était de l'ordre de 34 000 € sachant que le Clermontois récupère également les annuités d'emprunt ; ce qui conduira à une baisse du taux d'endettement de la commune.

Dans cette nouvelle configuration, Monsieur le Maire travaille activement à ce que la Communauté de Communes du Clermontois affecte des médecins à Bury à l'instar de Clermont.

Sans autre remarque, la délibération approuvant le rapport de la CLECT est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise à jour du tableau des effectifs

Sur ce point, il s'agit de tenir compte de l'avancement de grade de trois agents au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Monsieur le Maire propose donc la création de 3 postes permanents au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Sans autre remarque, la délibération approuvant ces créations et le tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Monsieur le Maire réfléchit à la vente de la maison achetée il y a quelques années, située derrière la boulangerie rue Albert Martin. Compte tenu du fait que cette boulangerie sera transformée en habitation, il n'y a plus d'intérêt à réaliser un parking à cet emplacement, pour finir le coût de rénovation de la bâtisse sera probablement très élevé.

Le service technique pendant la période hivernale a entamé la rénovation de la maison rue Herminie. Les travaux de couverture et d'électricité sont réalisés par des entreprises extérieures.

Un projet d'enfouissement de la ligne haute tension est en cours sur Bury, Monsieur le Maire demande aux services de reprendre contact avec Enedis pour avoir à minima un planning des travaux.

Le Noël du personnel aura lieu le 13 décembre et les colis des anciens seront distribués les 7-8 décembre.

Le 18 janvier sera organisée une cérémonie pour le changement des plaques de rues comme vu au point 3.

La parole est donnée ensuite aux Conseillers municipaux :

Mme Véronique DELABROY

- Préparation d'une sortie des aînés aux hortillonnages vers le 20 mai 2025, le prix de la barque est de 92 € pour 12 personnes et 1 € par participant. Il faut compter aussi le coût de location d'un car.
- Avec M. AUTIN, Mme DELABROY réfléchit à l'organisation d'une marche au printemps.

M. Laurent GUYARD

- En juillet, organisation du cinéma en plein air qui a connu un vif succès.
- Le forum des associations s'est tenu mi-septembre à la salle d'activités avec une participation constante, mais avec relativement moins de familles.
- Fréquentation record à l'accueil de loisirs de cet été.
- Organisation de Nettoyons la nature le 21 septembre et projection du moyen métrage le soir.
- Pose d'un panneau d'information à Saint-Claude et à Mérard.
- Le 31 octobre, défilé d'halloween dans les rues et spectacle de la médiathèque le soir derrière le service jeunesse.
- Le 30 novembre, organisation du Téléthon, la vente de brioche aura lieu le 23 novembre sur commande.
- Le 20 décembre, parade de Noël.

Mme Ingrid LACAU

- La rentrée s'est bien passée et les conseils d'école vont débiter en octobre.

M. Jean-Pierre AUTIN

- M. Jean-Pierre AUTIN présente l'affiche annonçant l'organisation d'Octobre Rose et décrit les modalités d'organisation de cette manifestation.

Mme Françoise CHASSEING

- Mme Françoise CHASSEING signale que le fossé rue Ferdinand Buisson à Saint-Claude est rempli d'eau qui ne peut pas s'évacuer et certains riverains ont de l'eau dans le sous-sol. Monsieur le Maire répond que le service technique interviendra rapidement pour curer ce fossé.

M. Jean-Marc HENONIN

- M. Jean-Marc HENONIN confirme que les travaux de raccordement des eaux usées des nouveaux pavillons à l'entrée de Saint-Claude vont enfin être réalisés après plusieurs mois d'incertitude quant à la possibilité technique de réaliser ceux-ci.

M. Didier THIBERGE

- M. Didier THIBERGE signale la présence dans la chaussée au niveau du 293 rue Pillon Crouzet d'un trou dû à des infiltrations d'eau pluviale.
- Problème du passage piéton au croisement de la rue Voltaire et Pillon Crouzet qui donne sur le virage qui n'est pas praticable.
- Celui-ci soumet l'idée de contacter l'association des Compagnons du Marais pour l'organisation par exemple du repas du Téléthon.

Monsieur le Maire répond que les sujets de voirie seront abordés en réunion technique. Celui-ci tient à saluer le travail de terrain réalisé par le service technique et notamment M. Rossi qui au quotidien tente d'apporter des réponses concrètes aux demandes des Burysiens.

Sans autre question, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 45

Procès-verbal approuvé en séance, le 28 novembre 2024

<p>Le Président de séance David BELVAL Maire de Bury</p> 	<p>La secrétaire de séance Mme Françoise CHASSEING Conseillère municipale</p> 
--	--